

ASSEMBLÉE DU 2017-09-18

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 18 septembre 2017, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier et Dinah Ménard, trésorière.

Est absent: Robert Coulombe, maire

RÉSOLUTION NO 2017-09-136 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant l'item suivant :

- 6.1 Rétractation d'une soumission accordée à la compagnie "Les Constructions Langevin et Frères".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-09-137 Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2017.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 septembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-09-138 Rétractation d'une soumission accordée à la compagnie "Les Constructions Langevin et Frères".

ASSEMBLÉE DU 2017-09-18

- CONSIDÉRANT la résolution no 2017-09-133;
- CONSIDÉRANT QUE "Les Constructions Langevin et Frères" ont déposé auprès de la Ville, une demande de rétractation de leur soumission;
- CONSIDÉRANT QU' ils ont erré dans leur évaluation du projet auquel ils ont soumissionné et l'ampleur des travaux à effectuer;
- CONSIDÉRANT les motifs invoqués pour la rétractation, soient: "Les travaux sont jugés plus dangereux qu'ils puissent supporter et qu'ils n'ont pas les équipements nécessaires pour gérer la possibilité de contaminants dans le bâtiment";

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'annuler la soumission accordée à la compagnie "Les Constructions Langevin et Frères".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-09-139 Pour payer les comptes payables du mois d'août 2017.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois d'août 2017, s'élève à 152 619,59 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 152 619,59 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2017-09-18

RÉSOLUTION NO 2017-09-140 Pour décréter la semaine de prévention des incendies 2017.

- CONSIDÉRANT QUE la prévention sur les dangers du feu est importante;
- CONSIDÉRANT QUE les citoyens et les citoyennes sont invités à prendre conscience de leur attitude face à l'incendie pour les amener à adopter des habitudes plus sécuritaires et ainsi augmenter leurs chances de survie;
- CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies se tient chaque année, au début du mois d'octobre et est organisée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, en collaboration avec plusieurs organismes dont l'Association des chefs de services d'incendies du Québec, l'Association des techniciens en incendie du Québec, le Regroupement des directeurs des services d'incendies et des secours du Québec et le service d'incendie de Maniwaki;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

La Semaine de prévention des incendies soit décrétée du 8 au 14 octobre 2017 inclusivement sous le thème « **La prévention, c'est bon ! C'est dans la cuisine que ça se passe !** »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-09-141 Pour approuver la nouvelle grille de la tarification horaire pour les équipements du service d'incendie.

- CONSIDÉRANT QU' une nouvelle grille pour la tarification horaire des équipements du service d'incendie a été produite;
- CONSIDÉRANT QUE la méthode de calcul a été fournie par le Comité de sécurité incendie de la Ville de Maniwaki pour produire la nouvelle grille de tarification;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'approuver la nouvelle grille de tarification des équipements du service d'incendie, comme spécifiée dans le tableau ci-dessous;

ASSEMBLÉE DU 2017-09-18

	Tarif à l'heure
Autopompe	200,00 \$
Camion citerne	200,00 \$
Camion échelle + 4	1 500,00 \$
Unité de secours	101,47 \$
Motopompe (4 temps)	10,31 \$
Génératrice (4,0 à 4,0	2,55 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver la nouvelle grille de tarification horaire des équipements du service d'incendie.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC,

Sylvie Dejoux, journaliste:

Elle demande si la Ville va retourner en soumission pour la réfection de la toiture de l'ancienne usine Bowater.

Jacques Cadieux, maire suppléant, lui répond que le conseil retournera en soumission probablement au printemps prochain avec le nouveau conseil.

RÉSOLUTION NO 2017-09-142 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h40.

ADOPTÉE

Jacques Cadieux, maire suppléant

M^e John-David McFaul, greffier